



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 7 avril 2021 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Messieurs les Adjoint

Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Bruno MOREAU, Nicolas VERNEAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Joël BARON, Élodie CONTE, Anthony DELVAQUE, Isabelle DUPUIS, Jean-Louis JANVIER, Stéphanie LESTIOU, Laurent NAVARRE, Lionel RUÉ-THIBAL, Nathalie SAULZET, Michelle TOURNEBISE,

Absents : Claire CAILLON qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE
Benjamin DEBUIGNE qui donne pouvoir à Anthony DELVAQUE
Cécile JORY-JANVIER qui donne pouvoir à Élodie CONTE
Sylvie RIBAIMONT qui donne pouvoir à Nicolas VERNEAU
Frédéric THÉRY qui donne pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIS

Secrétaire de séance : Anthony DELVAQUE

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mars 2021

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/ 04-2021

Budget communal – vote des taxes

Le Conseil Municipal fixe ainsi le taux des 2 taxes,

- Taxe foncière (bâti).....47.63 % (dont taux départemental 24.40 %)
- Taxe foncière (non bâti) 60.21 %

Les taux sont adoptés à l'unanimité.

Délibération N°002/ 04-2021

Budget communal – divers

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2021.

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les opérations détaillées
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Budget communal – Budget primitif 2021

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Adjoint, présente le projet de budget primitif 2021 du budget communal soit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 530 285	1 530 285
Investissement	801 292	801 292

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 19 voix POUR, adopte le budget primitif 2021 ainsi présenté.

Budget locaux commerciaux – Budget primitif 2021

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, adjoint, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 du budget Locaux Commerciaux.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	140 673	140 673
Investissement	9 261	9 261

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 19 voix POUR adopte le budget primitif 2021 du budget Locaux Commerciaux ainsi présenté.

Acquisition parcelle BL 65

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mairie a fait valoir son droit de préférence auprès de l'étude SELARL PERCHET et Associés pour se porter acquéreur de la parcelle cadastrée BL 65 d'une superficie de 11 a 37 ca appartenant aux Consorts PICHON au prix de 1 700 €.

Cette parcelle jouxte une parcelle communale en bordure de Cosson.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette acquisition

Demande de subvention au titre des amendes de police : sécurisation rue de Nanteuil

Monsieur Bruno MOREAU, Adjoint, informe le Conseil Municipal que des éboulements de pierres et de terre sont survenus sur le coteau rue de Nanteuil.

Afin de sécuriser les lieux, une étude a été réalisée. Il a été convenu de poser des grilles et des gabions en bas du talus. Cet aménagement permettra de sécuriser les lieux. Une partie des travaux a été engagée. Un devis complémentaire a été demandé pour permettre de réaliser l'ensemble de la rue. Le montant total des travaux s'élève à 17 092.20 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre des amendes de police.

Marché de rénovation de la salle des fêtes

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier de déclaration préalable est en cours d'instruction.

Il informe le Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour ces travaux vient d'être lancée. Les offres sont à déposer pour le 7 mai 2021, 17 h.


Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte.

Affaires diverses

Élections régionales et Départementales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dates d'élections départementales et régionales et plus particulièrement les modalités d'organisation compte-tenu de la crise sanitaire

La séance est levée à 21 h 35.

Le Maire

Joël DEBUIGNE

